

# *La philanthropie au service du développement : Quel rôle pour les fondations françaises ?*

14 Septembre 2018 de 9h à 13h

Au centre de conférence ministériel du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

## **Compte-Rendu de la réunion**





## TABLE DES MATIÈRES

<b>Mots d’ouverture</b> .....	3
<b>Première Table Ronde: S’inspirer des bonnes pratiques philanthropiques pour agir ensemble en faveur du développement</b> .....	5
<b>Deuxième Table Ronde : Comment accroître la capacité des fonds et des fondations à agir efficacement en faveur du développement international ?</b> .....	7
<b>Mots de Clôture</b> .....	10

## Mots d'ouverture

**Sophie Maysonnave**, responsable du pôle financement du développement, innovation et partenariats au sein du **Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**, ouvre la session au centre de conférence ministériel et souhaite la bienvenue à tous les participants.

**Cyrille Pierre**, directeur du développement durable au sein du **Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**, ouvre la discussion. Il constate que c'est la première fois que le Ministère organise une réunion dans ce format. Il explique le motif de la matinée, en mentionnant la publication de la version française du rapport de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques



(OCDE) « [\*La philanthropie privée pour le développement\*](#) » et le fait que le gouvernement français est dans une phase de révision profonde de la politique de développement. Il invoque les 3 piliers de la politique, décidée en 2015 : le développement durable, l'agenda du financement et la COP21. Il continue en rappelant que l'agenda doit être pris collectivement au sérieux : Ce n'est pas un alignement de statistiques ou une utopie mais un travail ambitieux qui doit être porté par chaque acteur. Bien que certains progrès aient été enregistrés (baisse de la mortalité maternelle en Afrique subsaharienne), il faut revoir notre trajectoire sur le climat, sur la sécurité alimentaire et la nutrition ou encore sur la biodiversité sous peine d'entraîner des phénomènes irréversibles. Le Directeur rappelle qu'il reste seulement 12 ans pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) de l'agenda 2030. Il s'agit dès lors de rénover la politique de coopération française autour de quatre piliers : 1) une dimension quantitative avec un nouvel engagement de l'aide publique au développement (APD) pour atteindre 0,55% du produit intérieur brut (PIB) en 2022), 2) une dimension qualitative (il faut faire plus de dons par rapport aux prêts, plus de bilatéral) qui nécessite une modification structurelle de notre aide pour respecter nos priorités (géographiques, sectorielles, femmes/hommes, pays en crises, climat, éducation et santé), 3) revoir nos méthodes pour plus d'impact (redevabilité, transparence et évaluation) et 4) mettre en œuvre une politique partenariale car l'APD seule ne permettra pas d'atteindre les ODD : les ODD sont différents des OMD et impliquent de trouver des méthodes de coopération entre secteur privé et secteur public concernant les financements ou les outils.

Dans ce cadre, les fondations sont des acteurs incontournables par leur expertise sectorielle ou géographique, par leur capacité d'innovation et de financement. Il souligne que les fondations ont des objectifs en commun avec le Ministère et que l'enjeu est de les faire connaître, de valoriser leurs actions sur le terrain, leurs réussites mais également les échecs. Enfin, Cyrille Pierre a rappelé que cette matinée s'inscrivait également



dans la continuité de plusieurs rapports, notamment celui t de du député Hervé Berville, et ainsi que la stratégie ministérielle « Innover Ensemble ».

**Benoit Miribel**, Président du **Centre Français des Fonds et Fondations (CFF)** et Directeur de la **Fondation Mérieux**, prend la parole en constatant que l'étude de l'OCDE révèle une masse importante de fondations étrangères, comparativement aux fondations françaises et aux moyens français. Cependant, au cours des sept dernières années, le nombre de fonds et fondations français a doublé et ces structures – exclusivement d'intérêt général - sont de plus en plus intéressées et engagées dans le développement. Il annonce ainsi que le Centre français des Fonds et Fondations – qui rassemble 440 fonds et fondations – va contribuer à cette dynamique en organisant un groupe de travail pour que les fondations puissent échanger sur la diversité de leurs pratiques. Il rappelle que le Centre Français des Fonds et Fondations a signé une convention avec le Centre de Crise et de Soutien du Ministère afin d'inciter les fondations et le Centre de Crise et de Soutien à s'apporter des moyens en complémentarité et il souligne que Monsieur Chevallier a confirmé un triplement du financement français pour l'action humanitaire. Il ajoute que nous devons raisonner sans frontières, car les problématiques sont sans frontières. Il est important, pour que les fondations soient bien dans cette synergie, que le CFF siège au Conseil National pour le Développement et la Solidarité Internationale (CNDSI). Pour lui, les fondations se positionnent dans une coopération avec les pouvoirs publics, les associations et autres acteurs ; c'est ainsi que le Centre Français des Fonds et Fondations a porté un plaidoyer sur la territorialité du don, avec Coordination Sud.

**Lorenzo Pavone**, Chef de l'unité des partenariats et réseaux (a.i.) au sein du **Centre de Développement de l'OCDE**, présente d'abord la version française du rapport. Il introduit les deux acteurs qui ont mené les enquêtes: le centre de développement, plus particulièrement netFWD, et la Direction de la coopération pour le développement, qui a collecté les données. Le but de l'enquête était de déterminer la taille globale des fondations, ce que les fondations financent et leur impact sur le terrain. La présentation développe 10 points importants, qui vont peut-être aller à l'encontre de certaines idées reçues. Il mentionne le fait que seulement 6 des 143 fondations qui ont participé à l'étude étaient françaises, et qu'il n'y a pas de fondations françaises parmi les 20 premières fondations à l'échelle mondiale. On constate également que le secteur des fondations représente 24 milliards de dollars, 74% se trouvant aux États-Unis (surtout grâce à la Fondation Bill & Melinda Gates). Le rapport montre également que les flux philanthropiques sont relativement modestes en comparaison à l'AFD (que 5%), même si certains secteurs jouent un rôle important. Le secteur principal est la santé (les fondations sont le troisième donateur) et les sources des apports philanthropiques sont fortement concentrées. L'Afrique est la principale région bénéficiaire et l'Inde le principal pays bénéficiaire. De plus, les fondations ciblent plutôt des pays à revenu intermédiaire (des pays « safe ») et les flux financiers viennent souvent des mêmes organisations qui passent par des acteurs reconnus, comme GAVI Alliance, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'UNICEF. Les actions à long terme sont rares même si les fondations coopèrent systématiquement avec leurs gouvernements et les acteurs publiques. Finalement le rapport montre que les fondations sont très

prudentes quand il s'agit de partager leurs données, et qu'il y a peu d'évaluation systématique des actions. Monsieur Pavone termine par quatre recommandations : la coordination plus étroite avec les gouvernements dans le partage des connaissances, de rendre plus favorable le contexte dans les pays bénéficiaires, une approche stratégique en matière de collaboration avec les bénéficiaires et davantage mettre à profit les plateformes existantes pour améliorer la transparence et la disponibilité des données.

**Élisabeth Barbier**, Directrice Générale déléguée de **l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD)**, soutient que l'IRD se concentre sur l'ODD 17 et suit une approche interdisciplinaire au sein de quatre départements de recherche. Elle diffuse premièrement une vidéo, qui montre la capacité de la recherche pour le développement. Elle rappelle que fin 2019 sera publié le « Global Sustainable Development Report ». Elle termine par donner des exemples de travail entre l'IRD et les fondations, notamment avec la fondation BNP Paribas et la fondation Veolia.

## Première Table Ronde: S'inspirer des bonnes pratiques philanthropiques pour agir ensemble en faveur du développement

Après les mots d'ouverture, Sophie Maysonnave donne la parole aux intervenants.

La première intervenante est **Miren Bengoa**, Déléguée générale de la **Fondation CHANEL**. Elle insiste sur le fait que la connaissance des données constitue un élément essentiel et défi majeur. Elle explique que la Fondation CHANEL se concentre sur l'ODD 5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles en intervenant dans 35 pays en Europe, Asie, Afrique et Amériques. Elle constate qu'il y a de vrais enjeux pour les Fondations à aller travailler à l'étranger dans un monde globalisé : d'où la nécessité de renforcer le financement, l'expertise, la capacité d'agir et de prendre conscience de l'importance des données, pour savoir d'où l'on part et où on veut aller. Elle souligne la nécessité d'une approche intégrant l'ensemble des acteurs : société civile, ONG et expertises sectorielles. Les bonnes pratiques doivent être mutualisées, les connaissances partagées et il faut que l'expérimentation soit davantage valorisée. À son échelle, la Fondation CHANEL rassemble ses partenaires en vue de favoriser le partage des connaissances du terrain et les synergies. Elle







conclut avec un exemple de projet mené en Afrique australe, au Botswana, en faveur de l'entrepreneuriat des femmes en coopération avec l'Ambassade de France.

Ensuite, **Thomas Delpuch**, Délégué général de la **Fondation d'entreprise du Groupe Up** évoque un accord et un partenariat cadre avec le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères sur la période 2014-2017. Il souligne que la coopération est au cœur du fonctionnement du Groupe Up, qui depuis près de 60 ans, crée du lien social à travers la commercialisation de ses titres de services (chèques déjeuner, chèques cadeau, culture...). La volonté de faire passer les actions de la fondation à l'échelle internationale, à travers des partenariats avec le gouvernement français et ses ambassades, a permis d'arriver à cette convention cadre. Il ajoute que pour concevoir une convention cadre, il faut laisser l'autonomie aux acteurs locaux de gérer le périmètre de mise en œuvre de la convention. C'est ainsi une convention cadre déclinée localement, qui fonctionna grâce à un rapport de confiance mutuelle. Le rôle du Ministère n'était pas de cofinancer au démarrage mais de fournir des ressources aux ambassades. Le rôle de la Fondation Up est d'apporter son expertise et son financement, quant à celui des ambassades, de partager leur connaissance des territoires, le réseau des acteurs économiques et sociaux locaux, mais aussi de proposer un lieu d'échange et de visibilité.

**Pierre Salignon**, Responsable de la Division des partenariats avec les organisations de la société civile au sein de l'**Agence Française de Développement (AFD)**, fait d'abord référence à la nouvelle stratégie de partenariat entre l'AFD et les organisations de la société civile qui structure le dialogue avec les ONG et également les fondations privées, stratégie issue d'un dialogue avec Coordination Sud. Il constate une hétérogénéité des acteurs (mandats, tailles, capacités, ressources) et la difficulté de savoir qui fait quoi. Il souligne l'opportunité actuelle de soutenir une évolution des partenariats avec les fondations françaises en s'inspirant du modèle anglo-saxon. Il faut toutefois changer la perception selon laquelle la solidarité internationale relèverait seulement du rôle de l'État. En France, il souligne que la taille des fondations (plus modestes que dans l'environnement anglo-saxon) n'est pas toujours la chose la plus importante, et bien que l'apport financier des fondations reste modeste, elles ont souvent un impact fort grâce aux valeurs de solidarité qu'elles portent et des initiatives innovantes, des actions proches des communautés. Il mentionne des projets développés par l'AFD avec la fondation Aga Khan, la Fondation Bill and Melinda Gates et les relations de l'AFD avec la Fondation de France. Il insiste sur la nécessité de faciliter le dialogue, les rencontres, les échanges et de « casser » les représentations (privées/publiques), jouer multi-acteurs.

**David Teillet**, directeur des services administratifs à l'**Institut de France** commence son discours, en mentionnant le travail d'introspection de l'Institut, divisé en trois piliers : les académies, l'activité muséale et les fondations. Il reconnaît une incapacité à transmettre les informations, causée par une mauvaise communication, en externe comme en interne. L'Institut est constitué de 130 fondations, pour la plupart des fondations familiales, dont la moitié des dons est distribué à l'étranger. Selon lui, le rôle de l'Institut est d'assurer



les moyens de support juridique et administratif et d'ouvrir la porte de l'État aux fondations. Il lui accorde également un rôle d'accompagnement : par exemple, des fondations travaillent souvent dans le même pays sans savoir.

**Thierry Vandeveld**, Délégué général de la **Fondation Veolia**, félicite le format de la matinée en tant qu'atelier de travail. Il remercie le CFF, pour son rôle d'instance de représentation des fondations. Il continue par expliquer que la fondation Veolia est très présente sur le terrain. Il compare aussi la situation française avec le modèle anglo-saxon, qu'il considère comme étant plus avancé. Il parle ensuite des avantages d'une fondation dans le contexte du développement international. Il leur accorde une meilleure expertise, une compétence interne et une plus grande efficacité sur le terrain. Mais il pense qu'il y a beaucoup de progrès à faire. Monsieur Vandeveld maintient qu'une approche partenariale hybride entre l'AFD, les ministères, les Organisations non gouvernementales (ONG) et les fondations peut stimuler le nombre de solutions sur le terrain. Surtout, une approche partenariale hybride transcendant différents secteurs peut avoir un fort impact.

**William Lebedel**, Président de l'ONG **Friendship France**, se concentre sur les projets au Bangladesh avec le soutien de fondations. Pour lui, il est remarquable qu'une ONG intervenant exclusivement au Bangladesh puisse participer à de telles discussions. Le Bangladesh est le pays qui fait face aux plus grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la planète. C'est le pays le plus touché par le réchauffement climatique avec 20 à 40 millions de réfugiés climatiques potentiels d'ici 2050. Aujourd'hui, on ne perçoit plus le Bangladesh comme un pays de misère, mais plutôt comme un champion de l'adaptation et un laboratoire de solutions pour demain. Dans ces régions vulnérables, le risque et l'adaptabilité sont des facteurs incontournables. La coopération entre différents acteurs pour débloquer les situations parfois figées est indispensable. Monsieur Lebedel remarque qu'il n'y a pas de schéma classique en la matière, mais la responsabilité d'un acteur comme Friendship France est de raccourcir le lien entre les fondations françaises et les bénéficiaires. Il faut garder en tête que le vrai « change maker » ce sont les bénéficiaires. Leur capacité à se prendre en mains nécessite que nous soyons vigilants à ce que notre action ne retire pas plus de ce qui est donné. Au-delà du savoir-faire technique, le savoir-être et la compréhension fine des besoins locaux sont clés pour créer la confiance et pour renforcer la dignité des bénéficiaires. Cela nécessite dans la relation avec les partenaires une approche long terme des projets, des synergies, comme la mutualisation de moyens, de reporting, etc. Il termine en donnant un exemple de partage d'audits avec ses partenaires.

La première table ronde se termine par une session de questions et réponses.

Une représentante de la Fondation magazine ELLE, observe qu'on parle beaucoup de partenariats, de fondations, d'entreprises etc., mais qu'il manque à cette discussion un acteur essentiel : les personnes auxquelles on s'adresse. Il faut qu'ils soient autour de la table. Ils ont les ressources pour améliorer notre accompagnement.

La question suivante s'adressait au Délégué général de la Fondation du Groupe Up, Monsieur Delpech, et concernait la convention cadre: a-t-elle réellement fonctionné sur le terrain ? Monsieur Delpech explique qu'elle était déclinée localement, et que l'idée était d'avoir le comité de pilotage en France, mais celui-ci n'a jamais été mis en œuvre. Cependant, le Ministère a fait entièrement confiance aux fondations locales pour agir. Il n'y avait pas de co-financement au démarrage de la part de Ministère, mais le Ministère a apporté l'expertise territoriale et le service des ambassades. Il donne l'exemple de la Roumanie, qui avait demandé une lettre d'engagement pour s'assurer de l'engagement commun, comme qu'exemple d'imprévisibilité.

## Deuxième Table Ronde : Comment accroître la capacité des fonds et des fondations à agir efficacement en faveur du développement international ?

**Christophe Angely**, directeur de stratégie et financement chez **FERDI**, le modérateur pour la deuxième table ronde, se présente et parle de la bonne coopération entre FERDI et le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il explique que FERDI s'appuie sur la recherche, et que la vraie question est celle de la temporalité, des aides financières extérieures, et enfin que la recherche n'est pas l'enjeu majeur mais plutôt l'action. Monsieur Angely présente Monsieur le député Hervé Berville et la publication de son rapport sur la modernisation de la politique française de développement, et l'interroge sur la place et le rôle des fondations.

**Hervé Berville**, député de **La République en Marche!**, reconnaît que la matinée tombe à point, à la suite de la présentation du rapport au Premier Ministre. Il a une confession et une conviction. La confession est que la question des fondations est un objet de frustration. Le niveau de dialogue n'est pas à la hauteur. Avoir des contacts et venir rencontrer des fondations n'est pas une force d'évidence. Il explique que le rapport n'a pas un chapitre exclusivement sur les fondations, mais que la plupart des chapitres les intègre de manière transversale. Il souhaite la création d'un cadre



stratégique pour les partenariats. Il est d'avis qu'il faut avoir une place pour les fondations dans le Conseil national du développement et de la solidarité internationale, et plus généralement un lieu institutionnel où les fondations pourront jouer un rôle. En comparaison aux anglo-saxons il constate beaucoup de retard en France, causé en partie par un faible niveau de communication. Sa conviction se fonde sur la manière dont on peut





motiver les concitoyens et deuxièmement la question de l'efficacité. Selon le député, les fondations sont liées au secteur privé et sont souvent rattachées à une entreprise. C'est-à-dire qu'il y a déjà des salariés et des citoyens présents, et c'est ainsi plus facile de faire passer le message. Les fondations peuvent aussi agir plus près du terrain : Elles ont une culture d'entreprise et se tournent vers l'extérieur pour aller faire des choses innovantes et expérimentales, en comparaison d'un ministère ou d'un gouvernement. Il maintient alors qu'il faut simplifier ce travail, en mettant ces éléments en commun. Sa proposition est de créer un fond d'innovation et d'expérimentation et de travailler avec des centres de recherche et des instituts, pour que toutes les solutions soient adaptées aux pays locaux. Le fond serait un endroit où, une fois que les projets sont portés et évalués, ils seraient repris par les fondations et les entreprises. Le fond est alors un véhicule porté par le gouvernement qui permet d'être le réceptacle d'un certain nombre de financements. Il veut également développer une feuille de route sur l'inégalité homme-femme. Le rôle du gouvernement est alors de prendre en premier le risque, quand il faut aller dans des pays fragiles et d'aider et d'accompagner les fondations par la suite. On ne peut pas oublier non plus l'importance de la diversification des sujets, au niveau des secteurs et des pays dans lesquels les fondations agissent. Il mentionne, à la fin, l'enjeu de la fiscalité.

**Eric Chevallier**, directeur du **Centre de Crise et de Soutien du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (CDCS)**, indique qu'il souhaite plutôt parler du contexte humanitaire. Il relève que des conventions ont été signées avec le CDCS depuis 2014, et que le mouvement s'est accéléré en décembre 2017 avec la conclusion d'une vingtaine de partenariats avec des fondations d'entreprise, fondations familiales, entreprises et associations, qui œuvrent à l'international dans des domaines d'intervention très divers. L'apport des fondations dans les situations d'urgence est en effet très apprécié, qu'il s'agisse de la fourniture de médicaments ou d'images satellites, mais aussi de mécénat de compétences. L'enjeu est désormais de cofinancer plus de projets et partager plus d'informations à travers nos réseaux. Cette coopération accrue, y compris également avec les ONG, renforcera l'impact et l'efficacité des actions des fondations, mais aussi du CDCS.

**Christophe Angely** remarque qu'il existe des exemples importants de collaboration dans le domaine humanitaire, mais que l'enjeu est d'avoir ce même type de collaboration avant que les projets se manifestent, pour essayer d'éviter une situation de crise.

**Beatrice Garrette**, Directrice générale, **Fondation Pierre Fabre**, explique que sa fondation est une fondation d'utilité publique, une fondation actionnaire et elle compte un représentant du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dans son conseil d'administration. Sa mission est l'accès aux médicaments et soins de qualité pour les populations des PMA, pays émergents et en crise. En ce qui concerne son positionnement, le but est d'aller au plus près du terrain en soutenant et en finançant les acteurs locaux, plus proches des bénéficiaires, comme des hôpitaux et des universités. (Un exemple d'activité de la fondation est la formation de pharmaciens). La Fondation privilégie aussi la recherche de solutions innovantes qui permettent d'améliorer durablement



l'accès aux soins des populations les plus démunies. L'essor de l'utilisation du téléphone mobile et d'internet offrent des perspectives importantes pour pallier les obstacles géographique et économiques de l'accès aux soins ainsi que la pénurie de personnels de santé. Dans ce cadre la Fondation Pierre Fabre a créé en 2016 avec l'Agence Française de Développement et le partenariat de l'AUF, l'Observatoire de la e-santé dans les pays du Sud (odess.io). L'observatoire collecte les informations et réalise des enquêtes sur le terrain pour acquérir des connaissances sur les initiatives avec un impact positif. Elle mentionne aussi le déploiement de la télédermatologie au Mali avec les autorités maliennes. Elle souligne l'importance de l'interopérabilité, de la formation et du temps long.

**Dominique Lemaistre**, directrice du mécénat de la **Fondation de France**, explique que la Fondation de France est l'intermédiaire de donateurs de toutes sortes et formes. Madame Lemaistre souligne l'importance d'un travail collectif, qu'il faut accompagner sur le temps long. On se trouve dans une injonction paradoxale de la doctrine administrative. Il y a beaucoup de fondations fidèles à un pays étranger mais la doctrine administrative de mise en route est très incitative en France, et beaucoup moins pour les actions à l'étranger. Par manque d'appréhension sur la culture de distribution, parce que la fonction de financeurs est récente, cette doctrine administrative et fiscale devient un frein au niveau international. Elle conclue en soulignant que c'est la doctrine administrative et non la loi qui doit changer, pour enlever les freins au développement international des fondations.

**Bénédicte Hermelin**, directrice exécutive de **Coordination Sud** est interrogée pour savoir si elle est satisfaite de la connexion entre les ONG et les fondations. Elle remarque que Coordination Sud représente une grande diversité d'associations : il y en a qui font de l'aide humanitaire, qui œuvrent pour le développement, qui se concentrent sur la question environnementale. Elle présente d'abord une étude pour montrer d'où vient le financement des ONG : des fonds de ressources privés, des fonds qui s'appuient sur la générosité des citoyens et seulement 4% des fondations. Il y a donc un travail à faire pour élaborer des relations entre les associations et les fondations. Elle dit que les deux agissent à la base de la société civile et dans l'intérêt général, et qu'il y a, par conséquence, des combats communs. Pour les fondations c'est avantageux d'avoir un partenariat avec des ONG, qui ont une connaissance très fine de la situation du terrain. Elle demande aux fondations de se sensibiliser à la souplesse de la procédure. En plus, c'est rare qu'une fondation finance la totalité d'un projet, et pour cette raison il faut élaborer le dialogue pour faciliter le cofinancement.

Ensuite, on passe à la session de **questions et réponses**. Une personne du public, qui possède un fond de dotation distributif qui finance l'accès à l'eau dans les pays du sud, trouve qu'il existe une dimension non-exploitée de la philanthropie individuelle, qui possède une connaissance du terrain, qui peut manquer aux côtés des élus. Une autre personne qui dirige une fondation familiale, remarque que la philanthropie familiale répond à une série d'attentes, en terme de prise de risque et de souplesse de décision, mais qu'elle est souvent sous le radar des



études qui sont menées en France. Finalement, une troisième personne remarque qu'on a vu que l'implication des fondations françaises à l'international reste faible. Il demande pourquoi ce fait ne donne pas l'idée de rapprocher la solidarité nationale et la solidarité internationale, en terme de pratique et de politique. Madame Lemaistre répond que c'est une préoccupation de la fondation de France, et la structure du réseau présente une certaine rigidité, mais que les fondations sont les bons acteurs pour surmonter cet obstacle. Madame Hermelin note qu'il existe des fondations et des associations qui ne font pas la distinction entre solidarité nationale et internationale. Cependant, le problème est que les bailleurs de fonds ne sont pas souvent les mêmes.

Pour conclure la table ronde Monsieur député Berville fait une dernière intervention. Il mentionne que le gouvernement va accorder plus d'argent au développement. Mais, qu'il faut aussi soutenir les institutions et les organisations locales, par exemple à travers le réseau des ambassades françaises. Il faut articuler finement, en prenant en compte les nouvelles aspirations de la philanthropie, dans des pays qui on veut aider. Il invite à poursuivre ce débat.

## Mots de Cloture

**Lorenzo Pavone** conclut par quelques observations. Il commence par l'aspect temporaire des projets et la convention-cadre comme solution potentielle. Ensuite, il mentionne l'importance de prendre en compte également les désaccords et les échecs. Troisièmement, il dit qu'il faut valoriser la qualité, plutôt que la quantité des projets. En tant qu'appel aux fondations, il veut que la transparence et la possibilité d'être contacté soient facilitées. Il remarque aussi que la question de la fiscalité reste pertinente. Il termine en invitant les participants à continuer ce dialogue entre le gouvernement et les fondations, tout en soulignant que le Centre de développement de l'OCDE reste à disposition pour soutenir ce processus.

**Beatrice de Durfort**, déléguée générale du **Centre français des Fonds et Fondations** remercie les intervenants pour cette matinée très riche. Elle se réfère aux réseaux, plus particulièrement le réseau européen « Donors and Funders Networks in Europe (DAFNE) », qui peuvent aider à approfondir la collaboration. Elle avoue que le CFF ne participe pas assez aux débats avec l'IRD et FERDI. Elle se tourne aussi vers l'enjeu culturel, qu'il faut consolider. Il faut partager ses réussites et ses échecs, pour mieux évaluer la situation.

**Aymeric Chuzeville**, sous-directeur du Développement au sein du **Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères** clôt la matinée. Il constate le rôle important des fondations, qui gagne à être connu, et insiste pour améliorer la communication entre le secteur de philanthropie et l'administration, au niveau national mais



surtout sur le terrain, auprès de nos ambassades. Il précise que cet évènement est le premier jalon d'une série de discussions à venir car le Ministère prévoit de faire un travail de concertation avec les fondations qui œuvrent en faveur des ODD. Une cartographie sera notamment réalisée par le cabinet CerPhi afin de répertorier l'action des fonds et fondations français qui agissent à l'international, puis une stratégie partenariale entre le ministère et les acteurs français de la philanthropie sera rédigée pour travailler ensemble à résoudre les ODD. Enfin, il précise que la révision de la Loi d'orientation et de programmation sur le développement et la solidarité internationale sera l'occasion de valoriser l'action des fonds et fondations à l'international. Il remercie tous les participants et les organisateurs.